

Rôle de l'Union européenne en Irak

2007/2181(INI) - 30/08/2007 - Document de base non législatif

Conformément à l'article 114, par. 1 du règlement intérieur du Parlement européen, Mme Ana Maria **GOMES** (PSE, PT) a déposé, au nom du groupe PSE, une proposition de recommandation à l'intention du Conseil sur le rôle de l'Union européenne en Irak

Rappelant, le rôle essentiel de l'Irak pour la stabilité de toute la région et du Moyen-Orient au sens large et la nécessité d'une solution durable de tous les acteurs politiques et de toutes les communautés pour ramener la paix dans cette région, la recommandation invite le Conseil à :

- poursuivre la contribution de l'Union européenne à la création d'un État unifié, stable, démocratique, laïque et respectueux des libertés religieuses en Irak ;
- multiplier les initiatives permettant le rapprochement entre les différentes communautés, en particulier dans les domaines de la réforme constitutionnelle et du partage du pouvoir;
- développer en étroite collaboration avec l'ONU, les autres acteurs internationaux et les autorités irakiennes, un plan cohérent à long terme en vue de la réforme du secteur de la sécurité, basé sur le principe de la responsabilité démocratique des forces armées et mettant l'accent sur la démobilisation des milices;
- contribuer à aider l'Irak à tirer avantage de ses ressources minérales;
- procéder à un audit indépendant sur l'utilisation des fonds européens via l'ONU et la Banque mondiale.

Parallèlement, la recommandation rappelle les violences intercommunautaires et intracommunautaires et insiste sur le fait qu'**il ne saurait y avoir de solution militaire possible, encore moins imposée par des forces étrangères.**

Le texte souligne la nécessité de créer une force nationale de maintien de l'ordre regroupant toutes les communautés et insiste pour que les malheurs des populations civiles irakiennes, déplacées ou réfugiées, cessent.

Enfin, la recommandation rappelle que de 2003 à 2006, l'Union européenne a accordé à l'Irak quelque 718,5 Mios EUR d'aide et que ces fonds ont été utilisés sans réel contrôle européen, essentiellement via l'ONU et la Banque mondiale par le biais du Fonds international pour la reconstruction de l'Irak (IRFFI).